



Maternelle - Primaire - Collège - Lycée

Enseignement Général et Technologique-Cycle Supérieur

Bd des Martyrs(Latril)Cocody II Plateaux 01 B.P 3114 Abidjan 01

<http://www.farandole.ci>

Mail : directriceprimaire@farandole.ci

TEL : 01 50 54 67 66

Ecole primaire homologuée par l'Education nationale Française

**REGLEMENT FINANCIER - PRIMAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027**

ARTICLE I – TARIFS

1. Tarif annuel

Droits d'inscription et de réinscription <i>Du 02/02/26 au 20/03/26</i>	➤ Première inscription ➤ Réinscription	120 000 CFA
--	--	-------------

✓ **Anciens élèves**

Frais de scolarité	De la PS à la MS	De la GS au CM2
	1 090 000 CFA	1 550 000 CFA

✓ **Nouveaux élèves**

Frais de scolarité	TPS	De la PS à la MS	De la GS au CM2
	545 000 CFA	1 220 000 CFA	1 700 000 CFA



Maternelle - Primaire - Collège - Lycée

Enseignement Général et Technologique-Cycle Supérieur

Bd des Martyrs(Latril)Cocody II Plateaux 01 B.P 3114 Abidjan 01

<http://www.farandole.ci>

Mail : directriceprimaire@farandole.ci

TEL : 01 50 54 67 66

Ecole primaire homologuée par l'Education nationale Française

2. Autres tarifs

Sport	1 Tee-shirt : à retirer au secrétariat de la direction	Inclus dans le droit d'inscription
	1 Tee-shirt supplémentaire : à commander au secrétariat de la direction	3 000 FCFA
	Culotte de sport : à commander au secrétariat de la direction	3 000 FCFA
Carnet	Carnet de correspondance : à retirer au secrétariat de la direction	Inclus dans le droit d'inscription
Kit inscription obligatoire	-2 paquets de ramette (double A) ou (Globulus) -1 paquet de papier hygiénique(lotus) de 10 rouleaux	A déposer à l'inscription À la comptabilité
Uniforme obligatoire	<u>GS et élémentaire</u> -Garçon : <u>Chemise- culotte</u> (couleur Kaki) -Fille : <u>Robe Grands Carreaux Bleus</u> <u>Maternelle</u> -Garçon : <u>Chemise-culotte à petit carreaux bleus</u> -Fille : <u>Robe à petits carreaux roses</u>	À la charge de la famille
Accessoires	Macaron : à retirer au secrétariat de la direction	Inclus dans le droit d'inscription
BCD	Perte ou détérioration d'un livre de poche	3 000 FCFA

ARTICLE II – INSCRIPTION D'UN NOUVEL ELEVE

L'enregistrement de l'inscription est soumis :

- Au droit de 1^{ère} inscription : **120 000 FCFA**. Cette somme doit être acquittée dès la demande acceptée, à partir du **02 Février 2026**.

En cas de renoncement, les frais de première inscription restent acquis à l'établissement

- Date de versement des appels de fonds :

	TPS	PS-MS	GS-CM2
1 ^{ère} tranche Avant le 5/07/26	150 000	350 000	400 000
2e tranche Avant le 5/09/26	150 000	350 000	500 000
3e tranche Avant le 5/11/26	125 000	260 000	430 000
4e tranche Avant le 5/02/27	120 000	260 000	370 000



Maternelle - Primaire - Collège - Lycée

Enseignement Général et Technologique-Cycle Supérieur

Bd des Martyrs(Latril)Cocody II Plateaux 01 B.P 3114 Abidjan 01

<http://www.farandole.ci>

Mail : directriceprimaire@farandole.ci

TEL : 01 50 54 67 66

Ecole primaire homologuée par l'Education nationale Française

- Le droit d'inscription est payable en intégralité à partir du **02 Février 2026** jusqu'au **20 Mars 2026** et la 1^{ère} tranche des frais de scolarité est à payer en intégralité avant le **05 Juillet 2026**, le délai en vigueur. **Une place retenue n'est pas remboursable.**
- La délivrance d'une attestation d'inscription requiert le paiement des droits d'inscription et de la 1^{ère} tranche de la scolarité.

ARTICLE III – REINSCRIPTION D'UN ELEVE DE L'ETABLISSEMENT

L'enregistrement de l'inscription est soumis :

- Au droit de réinscription : **120 000 FCFA**. Cette somme doit être acquittée dès la demande acceptée, à partir du **02 Février 2026**.
- Date de versement des appels de fonds :

	PS-MS	GS-CM2
1 ^{ère} Tranche Avant le 5/07/26	250 000	380 000
2 ^{ème} tranche Avant le 5/09/26	300 000	400 000
3 ^{ème} tranche Avant le 5/11/26	300 000	400 000
4 ^{ème} tranche Avant le 5/02/27	240 000	370 000

- **Incidents de paiement**
 - 1. Chèques rejetés par la banque :** les frais afférents sont intégralement à la charge des parents.
 - 2. Non-paiement des frais de scolarité dans les délais impartis :** dans un premier temps, les frais seront majorés de 10 % de la somme due ; dans un second temps, la famille s'expose à la suspension des cours de l'élève.

- **Modalités particulières pour les familles boursières**

Les nouvelles familles françaises ayant fait l'objet d'une demande de bourse scolaire auprès du Consulat général de France à Abidjan, doivent s'acquitter des frais d'inscription.

- **NB** : ces frais sont remboursables en fonction de la quotité accordée dès la disponibilité des fonds.

ARTICLE IV – TEST DE POSITIONNEMENT

Les élèves issus d'un autre système éducatif doivent présenter des tests de positionnement en français et en mathématiques en vue de leur admission à partir de l'entrée en classe de Grande section de maternelle jusqu'en classe de CM2. Ils seront convoqués par l'établissement pour le test, du **7 au 17 Avril 2026**.

NB : Tarif du test : **30 000 FCFA**.



Maternelle - Primaire - Collège - Lycée

Enseignement Général et Technologique-Cycle Supérieur

Bd des Martyrs(Latril)Cocody II Plateaux 01 B.P 3114 Abidjan 01

<http://www.farandole.ci>

Mail : directriceprimaire@farandole.ci

TEL : 01 50 54 67 66

Ecole primaire homologuée par l'Education nationale Française

ARTICLE V – FOURNITURES SCOLAIRES

- Manuels et romans sont à la charge des familles
- Les fournitures scolaires sont à la charge des familles

ARTICLE VI – ASSURANCES

L'école souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour tous les élèves. La prime d'assurance est incluse dans les droits de scolarité.

ARTICLE VII – TRANSPORTS SCOLAIRES

Paielement	1 Voyage	2 voyages
A l'inscription	110 000	150 000
Avant le 5 novembre 2026	100 000	150 000
Avant le 5 janvier 2027	90 000	145 000
Avant le 5 avril 2027	80 000	135 000
Total	380 000	580 000

ARTICLE VIII – DISPOSITIONS FINALES

L'inscription d'un élève dans l'établissement suppose l'acceptation de toutes les dispositions de ce règlement financier. Le responsable doit parapher chaque page, dater et signer le document faisant précéder sa signature de la mention 'lu et approuvé ' écrite de sa main.

Nom :	Abidjan, le
Prénom :	Signature précédée de la mention 'lu et approuvé '
Parent de(s) l'élève (s) :	